



# L'Ile d'Elbe

Italie

**à partir de 539€ / pers**

**Base 40 personnes**

**Du 11 au 14 avril 2027**

**4 jours / 3 nuits**

## Les points forts

- ✓ Trois nuits sur l'île
- ✓ Boissons incluses
- ✓ Visite de la Villa dei Mulini
- ✓ Hôtel 3\*
- ✓ Ecouteurs individuels

### JOUR 1 : MARSEILLE / ÎLE D'ELBE

Rendez-vous des participants et départ assez tôt le matin en direction de l'Italie. Arrêt de détente et continuation jusqu'à la frontière. Une fois la frontière franchie, nous roulons le long de la riviera du Ponant. Déjeuner libre. Après le repas, poursuite par la Spezia, Livourne et enfin Piombino. Embarquement des passagers et de l'autocar pour une agréable traversée d'une heure jusqu'à Portoferraio. Transfert à votre hôtel. Installation dans les chambres. Dîner et nuit.

### JOUR 2 : ÎLE D'ELBE

Petit-déjeuner. Le matin, découverte de Portoferraio et visite de son centre historique. Vous apercevrez la citadelle des Médicis et ses énormes remparts, la résidence d'été de l'Empereur. Promenade dans les ruelles étroites et tortueuses débouchant sur des terrasses panoramiques, et les vieilles maisons aux balcons fleuris. Visite de la Villa Dei Mulini, l'une des résidences principales de Napoléon pendant l'exil de celui-ci sur l'île d'Elbe. Déjeuner à l'hôtel. Après-midi, excursion à Rio Marina, agréable petit village et port minier qui protège une tour à merlons... Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

### JOUR 3 : ÎLE D'ELBE

Petit-déjeuner à l'hôtel et rencontre avec le guide local pour une excursion de la journée à la découverte de l'île qui fut le refuge de Napoléon. Le matin, découverte de la côte occidentale avec les villages typiques tels que Marciana Marina jusqu'à Marina Di Campo. La végétation étonne par sa variété : cactus, châtaigniers, oliviers.... Continuation par le golfe de Lacona puis Capoliveri, village perché offrant une superbe vue sur les golfes de Porto Azzurro et Stella. Déjeuner en cours de visite. Après-midi, reprise de l'autocar en direction de Porto Azzurro, très joli petit port dominé par une forteresse. Temps libre avant le retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

### JOUR 4 : ÎLE D'ELBE / MARSEILLE

Petit-déjeuner et départ en direction de Portoferraio. Embarquement et traversée jusqu'à Piombino. Débarquement à Piombino et continuation vers Livourne puis le long de la côte toscane. Déjeuner libre. Après le repas, retour par Gênes, Nice pour arriver à Marseille et vos différents lieux de prise en charge en fin d'après-midi.

#### NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme  
Le passage de l'autocar Piombino / Portoferraio / Piombino  
Les traversées en ferry Piombino / Portoferraio / Piombino  
L'hébergement en chambre double en hôtel 3\*\*\*  
La pension complète  
Les boissons au cours des repas  
Les excursions mentionnées au programme  
Les écouteurs individuels lors des visites  
La présence d'un guide local lors des visites  
L'entrée à la Villa dei Mulini  
L'assistance / rapatriement  
L'assurance annulation (offerte)

#### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 95 €  
Les déjeuners de route  
Les pourboires et dépenses personnelles



## CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
- 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
- 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
- 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
- 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
- 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

## ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

## PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'exams périodiques de contrôle et d'observation.

## CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

## ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

## FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).